

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 172f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe publie un rapport sur les langues minoritaires au Royaume-Uni

Strasbourg, 15.03.2007 - Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe vient de rendre public le deuxième rapport sur la situation des langues minoritaires au Royaume-Uni.

Sur la base de ce rapport, le Comité des Ministres encourage le Royaume-Uni à créer et à mettre en oeuvre des politiques globales de l'enseignement pour les langues irlandaise et gaélique d'Ecosse, et à développer davantage l'enseignement en gallois. Il demande également au gouvernement britannique :

- de mettre en place une politique globale de la langue irlandaise
- de renforcer son soutien à la presse écrite de langue irlandaise et gaélique d'Ecosse
- d'améliorer l'offre de services en gallois dans les établissements de soins et de services sociaux
- de faire des efforts pour renforcer la position de l'écossais et de l'écossais d'Ulster.

Ce rapport a été élaboré par un Comité d'experts indépendants qui évalue la mise en oeuvre de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

Les langues régionales ou minoritaires protégées par la Charte au Royaume-Uni sont le gallois, le gaélique d'Ecosse, l'irlandais, l'écossais, l'écossais d'Ulster, le cornique et le gaélique mannois.

Textes complets du [rapport](#) et des [recommandations](#) du Comité des Ministres

De plus amples informations sont disponibles sur le [site web de la Charte](#) ou auprès du Secrétariat de la Charte (Direction pour la démocratie locale et régionale, DG I – Affaires juridiques, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg, tel: +33 (0)3 90 21 54 74).

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.